

## AVIS DE COURSE

La Tofinou d'ARS  
10/11 et 12 Août 2017  
Ars-en-Ré  
CNAR  
5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
  - 1.2 Les règlements fédéraux,
  - 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
  - 1.4 Les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux Tofinou 7m
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant		
Tofinou 7m	90 euros		

### 5. PROGRAMME

- 5.1 Inscriptions au Club-House du CNAR :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Jeudi 10 Août 2017	16H00	20H00

5.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Vendredi 11 Août	9H30 au large du banc du Bûcheron	Tofinou 7 m
Samedi 12 Août		

5.4 Possibilité d'inverser le jour du pique-nique sur le banc du Bûcheron en fonction de la météo

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Affiché suivant les prescriptions fédérales

## 7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront :  Côtiers  Construits  
 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes suivantes

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.  
 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
 (b) Quand 4 à 9 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.  
 (c) Quand 10 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : ponton visiteurs Port Village

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués en présence des concurrents

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en

course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : CNAR Philippe Thuillier  
07 81 17 93 70 philippe.thuillier871orange.fr

## 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port de	Baie	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Ars en Ré	Fier d'Ars	11/08/2017	14H01	7H3-19H52	86-85
Ars en Ré	Fier d'Ars	12/08/2017	14H40	8H08-20H35	83-79

## ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Zone de course : Le Fier d'Ars et le Pertuis Breton.

Type de parcours : construits et côtiers